

Les parcs de stationnement souterrains de la Ville de Paris : une attractivité à renforcer

De nombreuses places de stationnement, insuffisamment utilisées

Le territoire parisien est équipé d'environ 812 000 places de stationnement pour les véhicules motorisés (données de 2019) dont les trois quarts sont implantées dans les immeubles privés d'habitation et de bureaux et les centres commerciaux. Un quart appartiennent au domaine public de la Ville de Paris.

Parmi ces dernières, les deux tiers sont des places payantes en surface, soit 134 000 places (données de 2019), et un tiers (64 000 places) sont réparties dans 125 parcs de stationnement dont l'exploitation a été déléguée par la Ville à des entreprises privées. La faible fréquentation de ces parcs s'explique par le fait que leurs tarifs sont plus élevés qu'en surface et que peu de Parisiens possèdent une voiture.

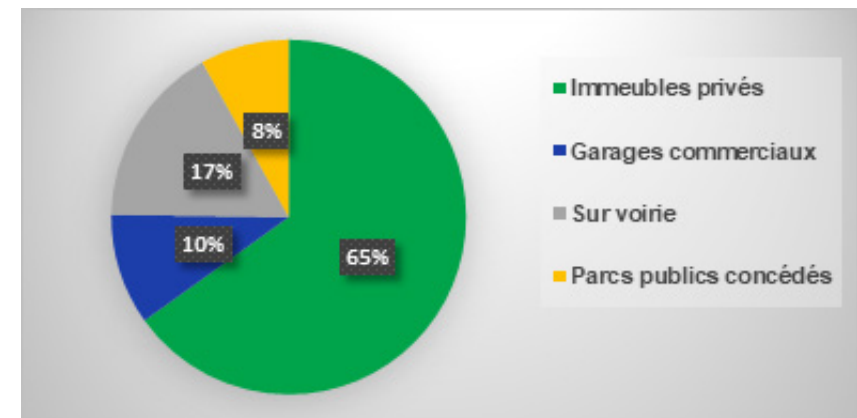
Des parcs de stationnement dont la situation financière se dégrade

Du fait de leur faible fréquentation, la situation financière des parcs de la Ville de Paris ne cesse de se dégrader depuis plusieurs années. Leur chiffre d'affaires a baissé globalement de plus de 9 % de 2014 à 2019. En outre, leurs exploitants imputent dans les comptes des parcs des frais de structure parfois élevés, qui ne sont pas suffisamment encadrés par la Ville de Paris.

Places dans les parcs concédés par la Ville et les parcs commerciaux



Offre globale de stationnement pour les véhicules (2019)



Source : Observatoire des déplacements- Bilan 2019

La Ville leur demande, lors du renouvellement des contrats de délégation de service public, des redevances qui ne sont pas toujours en rapport avec le chiffre d'affaires dégagé par les parcs. Cette pratique est préjudiciable aux intérêts de la Ville car elle participe à la multiplication de parcs déficitaires et empêche la mise en place de tarifs concurrentiels par rapport à ceux pratiqués sur la voirie.

La nécessité d'inciter au stationnement en souterrain plutôt qu'en surface

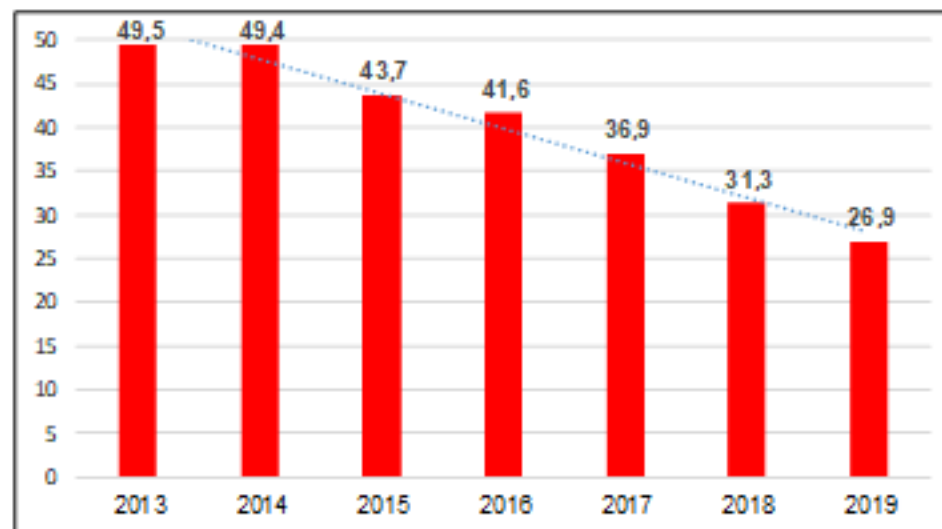
Ainsi, la Ville de Paris paraît aujourd'hui poursuivre des objectifs contradictoires : obtenir de l'exploitation des parcs souterrains le niveau de redevance le plus élevé possible et renforcer leur attractivité afin de libérer l'espace sur le domaine public en surface.

Afin de faire baisser la pollution atmosphérique et de libérer une partie de l'espace public en surface pour favoriser le développement de formes de mobilité plus respectueuses de l'environnement, la Ville de Paris a pris la décision d'inciter les usagers à privilégier le stationnement dans les parcs souterrains. Le 1^{er} juillet 2021 les tarifs horaires de stationnement des visiteurs en surface ont été augmentés pour les rendre plus chers que dans les parkings souterrains. Toutefois, les tarifs de stationnement des résidents en surface n'ont pas été relevés et restent bien inférieurs à ceux pratiqués dans les parcs souterrains.

Pour accroître l'attractivité des parcs souterrains, la Ville de Paris devrait accroître le prix du stationnement des résidents en surface et continuer de diminuer le prix du stationnement

en souterrain, de manière à ce que la hausse de fréquentation des parcs compense, au moins en partie, le manque à gagner occasionné par la baisse des tarifs.

Évolution du résultat net global des parcs souterrains
2014-2019 (en M€)



Source : Ville de Paris, Bilan des DSP et concessions 2014-2019